

Régulation des jeux d'argent au Maroc



Rédaction

Publié le 1 janvier 2025 . Lecture estimée : 5 min



Le Maroc occupe une position singulière dans le paysage africain et méditerranéen du jeu d'argent : les casinos et les paris y sont légaux, mais dans un cadre fortement encadré, centralisé. Entre héritage, impératifs fiscaux et volonté politique de contrôler les pratiques sociales, le royaume a développé un système hybride, mêlant monopoles publics et autorisations spécifiques

Face à la montée en puissance des plateformes offshore et à l'évolution des pratiques des joueurs marocains – de plus en plus tournés vers le mobile, les réseaux sociaux et les paris en direct, la question de l'encadrement du jeu en ligne devient cruciale. Le Maroc est à la croisée des chemins : maintenir une stratégie de contrôle strict ou amorcer une modernisation raisonnée et fiscalement productive.

Une tolérance encadrée à l'épreuve du numérique

Le Maroc occupe une position singulière dans le paysage africain et méditerranéen du jeu d'argent : les casinos et les paris y sont légaux, mais dans un cadre fortement encadré, centralisé et historiquement opaque. Entre héritage colonial, impératifs fiscaux et volonté politique de contrôler les pratiques sociales, le royaume a développé un système hybride, mêlant monopoles publics et autorisations spécifiques.

Face à la montée en puissance des plateformes offshore et à l'évolution des pratiques des joueurs marocains – de plus en plus tournés vers le mobile, les réseaux sociaux et les paris en direct – la question de l'encadrement du jeu en ligne devient cruciale. Le Maroc est à la croisée des chemins : maintenir une stratégie de contrôle strict ou amorcer une modernisation raisonnée et fiscalement productive.

1. Statut légal général

- **Jeux d'argent terrestres** : Légaux depuis le Dahir n° 1-65-206 du 23 juillet 1965
- **Jeux d'argent en ligne** : Non régulés, mais tolérés
- **Régimes de licence** : Présents uniquement pour les jeux physiques ; aucune licence n'est délivrée pour les opérateurs en ligne
- **Textes législatifs de référence** :
 - Dahir de 1965 sur l'organisation des jeux de hasard
 - Lois spécifiques encadrant la SOREC et la MDJS
 - Loi de finances 2025 introduisant une taxe sur les gains issus de sites offshore

2. Autorités de régulation

Organisme	Rôle principal
Ministère de l'Intérieur	Supervision générale et délivrance d'autorisations
SOREC	Gestion des paris hippiques et du PMU marocain
MDJS (Marocaine des Jeux et des Sports)	Monopole public sur les paris sportifs
Direction Générale des Impôts	Fiscalité du secteur et taxation des gains récents

3. Types de jeux autorisés

Type de jeu	Statut légal	Conditions
Casinos terrestres	Oui	Autorisation spécifique par le ministère de l'Intérieur
Loteries	Oui	Monopole confié à la MDJS
Paris sportifs	Oui	Exclusivement via la MDJS (en ligne et en points de vente agréés)
Poker	Oui	Autorisé en casino, dans des formats cash game et tournoi
Paris hippiques	Oui	Gérés exclusivement par la SOREC

4. Jeu en ligne

- **Réglementation spécifique** : Aucune
- **Ouverture à la concurrence étrangère** : Inexistante ; absence de régime de licence
- **Sites autorisés** :
 - MDJS.ma (paris sportifs en ligne)
 - PMUMaroc.ma (paris hippiques)
- **Utilisation de sites offshore** : Tolérée de fait, non sanctionnée ; non bloquée techniquement

5. Fiscalité des jeux

Élément	Détail
Impôts sur les opérateurs	Taxation sur le produit brut des jeux (PBJ), selon l'activité
Taxation des joueurs	Depuis 2025, retenue à la source de 30% sur les gains issus des sites offshore
Contribution solidaire	2% supplémentaires sur les gains offshore, dédiée au développement rural

6. Lutte contre le jeu illégal

- **Mesures existantes :**
 - Aucune interdiction d'accès aux sites offshore
 - Surveillance discrète mais tolérance institutionnelle
- **Marché noir :**
 - Présent dans les quartiers urbains via des points de vente informels
 - Peu de contrôles systématiques hors des monopoles reconnus

7. Protection des joueurs et jeu responsable

- **Âge légal :** 18 ans
- **Mesures imposées :**
 - MDJS impose des limites de mises et d'auto-exclusion sur son site
 - Aucun cadre légal sur les sites offshore
- **Organismes impliqués :** Absence d'entité dédiée à la prévention des addictions
- **Publicité :** Encadrée sur les supports officiels ; aucune régulation sur le digital et les influenceurs

8. Évolutions récentes et perspectives

- **2025 : introduction d'une taxe sur les gains offshore**, signalant une volonté de reprise en main fiscale
- **Absence de projet de loi sur la régulation du online** malgré la croissance rapide du marché numérique
- Le Maroc pourrait devenir un **acteur régional de référence**, s'il ouvrait un cadre de régulation pour les opérateurs en ligne avec des standards internationaux (KYC, RGPD, canal bancaire officiel)

9. Faits et chiffres clés

Indicateur	Valeur	Source
Nombre de casinos terrestres	7 (dont Marrakech, Agadir, Tanger, El Jadida...)	Enquêtes sectorielles
PBJ global estimé	Environ 2,3 Mds MAD/an (210 millions €)	Estimation croisée
Utilisateurs réguliers de sites offshore	+1 million	Études non officielles (influenceurs, plateformes de paris)
Prélèvements fiscaux directs sur le secteur	>400 M MAD/an	Loi de finances 2024

10. Ressources utiles

- [MDJS](#)
- [SOREC](#)
- Ministère de l'Intérieur
- Texte fiscal 2025 sur les jeux

Avis de la rédaction

Le Maroc a longtemps privilégié une approche centralisée, restrictive mais tolérante de la régulation des jeux. Ce modèle a permis d'assurer une certaine stabilité des recettes publiques et de préserver un monopole étatique sur les jeux les plus populaires, comme les paris sportifs.

Mais ce modèle montre aujourd'hui ses limites. L'absence de cadre légal pour les jeux en ligne a laissé le champ libre à des opérateurs offshore, qui drainent des volumes considérables sans aucune redevance locale. Le choix de taxer les gains des joueurs, plutôt que de structurer un marché régulé, montre une priorité fiscale à court terme, mais pas encore de vision stratégique.

Le royaume gagnerait à adopter une approche proactive, régulée et ouverte, inspirée des modèles européens ou latino-américains, afin de :

- **Réduire les effets pervers du marché gris**
- **Créer des emplois qualifiés**
- **Financer durablement des programmes sociaux via un prélèvement clair et juste**